



REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 13 décembre 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	24	
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>			
7 décembre 2023			
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>			
7 décembre 2023			

**Etaient présents**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, MARTY, RAHIN, VIOLTON, BESOMBES, COUESNON  
 Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU  
 Mme PRADERE avait donné procuration à M. MORANDIN  
 Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

**Absents**

M. PIRIOU  
 M. MIJOLE  
 Mme SAUVAGE

Mme MARTIN-RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (23 voix pour).

**DELIBERATION N°2023-05-01****RAPPORT D'ACTIVITE DU SAGE 2022**

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les EPCI établissent chaque année un rapport d'activité qui est adressé à l'ensemble des Communes membres aux fins de présentation à leurs Conseils Municipaux.

En application de ces dispositions le SAGE a adressé à la Commune le rapport d'activité 2022.

Ce rapport est consultable en Mairie et a été adressé sous forme dématérialisée aux membres du Conseil.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la présentation du rapport.

Le conseil municipal,



Envoyé en préfecture le 14/12/2023

Reçu en préfecture le 14/12/2023

Publié le 15/12/23

ID : 031-213104219-20231213-DEL2023\_05\_01-DE



Folio 2023-2

A l'unanimité (24 voix pour),

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2022 du SAGE.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 13 décembre 2023  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT

